



Vol dans une voiture de location

Par **blandyne_old**, le **08/10/2007** à **10:46**

Bonjour, rnLors d'un séjour aux Antilles, ma voiture de location a été forcée et mon appareil photo, un sac longchamp ainsi que quelques autres articles ont été volé en plein jour. J'ai réglé la location avec une carte visa classique qui ne prend pas en charge cet incident, le loueur était assuré au tiers mini, ai-je un recours quelconque, avec la responsabilité civile de mon véhicule personnel ou de mon appartement peut-être? Merci de bien vouloir m'éclairer.rnrnCordialement

Par **Jurigaby**, le **08/10/2007** à **13:24**

Bonjour.rnrnfaut bien regarder vos contrats mais a priori, je ne pense pas...

Par **jeetendra**, le **11/11/2007** à **11:49**

bonjours pour le vol dont vous avez été victime c'était l'assureur de la personne ou de la société qui vous a loué le véhicule qui pourrait vous indemniser à condition toutefois que dans leur assurance automobile couvrant votre véhicule de location comporte la garantie vol des objets transportés.rnrnEnsuite qu'il y ait eu effraction(vitre brisée, portière forcée etc...) enfin constatation du vol par la police ou la gendarmerie. Votre assurance multirisque habitation ne marchera pas non plus vol ayant eu lieu hors du domicile.rnrnEventuellement l'assurance liée à la carte bleue si vous avez réglé les objets volés avec la carte bleue, cordialement